

Fiche de données de sécurité
selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications

Date d'impression : 18.09.2023

Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Révision: 18.09.2023

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

· **1.1. Identificateur de produit**

· **Nom du produit:** KLEIBERIT **601.4.10**

· **1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance / du mélange ou utilisations déconseillées**

Réservé aux utilisateurs professionnels.

· **Emploi de la substance / de la préparation** Colle / Adhésif

· **1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

· **Producteur/fournisseur:**

KLEIBERIT SE & Co. KG
Max-Becker-Str. 4
76356 Weingarten
Allemagne

KLEIBERIT Chimie S.a.r.l.
200, rue de Paris
F - 67116 Reichstett
France

· **Service chargé des renseignements:**

Téléphone: +49 7244 62 0

FAX: +49 7244 700 0

Email: hse@kleiberit.com

Téléphone: +49 7244 62 152

FAX: +49 7244 700 152

· **1.4. Numéro d'appel d'urgence**

+33 1 72 11 00 03 France (français, anglais)

+44 1235 239670 Numéro régional européen (langues européennes)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

· **2.1. Classification de la substance ou du mélange**

· **Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 - GHS/CLP**

Le produit n'est pas classifié comme dangereux pour la santé ou l'environnement selon le règlement CLP.

· **2.2. Éléments d'étiquetage**

· **Pictogrammes de danger** néant

· **Mention d'avertissement** néant

· **Mentions de danger** néant

· **Indications complémentaires:**

Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

Attention! Des gouttelettes respirables dangereuses peuvent se former lors de la pulvérisation. Ne pas respirer les aérosols ni les brouillards.

Contient triméthoxyvinylsilane, acétylacétate de dioctylétain. Peut produire une réaction allergique.

· **2.3. Autres dangers**

· **Résultats des évaluations PBT et vPvB**

· **PBT:** Non applicable.

· **vPvB:** Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

· **3.2 Mélanges**

· **Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

· **Composants dangereux:**

N° d'enregistrement	Identification / Classification GHS-CLP	%
CAS: 471-34-1	carbonate de calcium	50-70%
EINECS: 207-439-9	substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions communautaires, des limites d'exposition sur le lieu de travail	

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité

selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications

Date d'impression : 18.09.2023

Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Révision: 18.09.2023

Nom du produit: KLEIBERIT 601.4.10

(suite de la page 1)

CAS: 2768-02-7	triméthoxyvinylsilane	≥1-<2%
EINECS: 220-449-8	Flam. Liq. 2, H225; Acute Tox. 4, H332; Skin Sens. 1B, H317	
Reg.nr.: 01-2119513215-52-XXXX		
CAS: 52829-07-9	Sébacate de bis(2,2,6,6-tétraméthyl-4-pipéridyle)	≥0,25-<1%
EINECS: 258-207-9	Repr. 2, H361f; Eye Dam. 1, H318; Aquatic Acute 1, H400;	
Reg.nr.: 01-2119537297-32-XXXX	Aquatic Chronic 2, H411	
CAS: 54068-28-9	acétylacétonate de dioctylétain	≥0,1-<0,5%
ELINCS: 483-270-6	STOT SE 2, H371; Skin Sens. 1, H317	
Reg.nr.: 01-0000020199-67-XXXX		
CAS: 13463-67-7	dioxyde de titane	≥1-<3%
EINECS: 236-675-5		

Indications complémentaires:

Le triméthoxyvinylsilane (CAS : 2768-02-7) est classé comme Skin Sens. 1B, H317 conformément à l'annexe VI du règlement (CE) n° 1772/2008 sur la base de données vivo sur des animaux de laboratoire. Des mélanges contenant jusqu'à 5% de substance active dans des polymères de différentes viscosités jusqu'à 60 mPas ont été testés dans le "Local Lymph node assay" (OECD 429). Aucun de ces mélanges n'a montré de potentiel sensibilisant. Sur la base de ces résultats et de la composition comparable, la classification et l'étiquetage avec Skin Sens. 1B, H317 peuvent être supprimés pour ce produit.

Le produit s'hydrolyse pour former du méthanol (no CAS 67-56-1).

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

• **Remarques générales:** Aucune mesure particulière n'est requise.

• **Après inhalation:** Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

• **Après contact avec la peau:** En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.

• **Après contact avec les yeux:**

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

• **Après ingestion:** Consulter immédiatement un médecin.

• **4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.

• **4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

• **Moyens d'extinction:**

CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'autres informations importantes disponibles.

5.3. Conseils aux pompiers

• **Équipement spécial de sécurité:** Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Sol particulièrement glissant du fait de la présence de produits répandus ou renversés.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, gravier, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité

selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications

Date d'impression : 18.09.2023

Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Révision: 18.09.2023

Nom du produit: KLEIBERIT 601.4.10

(suite de la page 2)

6.4. Référence à d'autres rubriques

- Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
- Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
- Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Encapsulage ou aspiration nécessaires.
- Garantir une bonne ventilation. Cela peut être obtenu en utilisant un dispositif d'aspiration local ou un système d'aspiration général. Si cela ne suffit pas à maintenir la concentration de vapeur de solvant, sur l'emplacement de travail, en dessous des valeurs limites, un appareil de protection respiratoire adéquat doit alors être utilisé. pas moins de 3 à 5 changements d'air par heure
- Formation et sensibilisation adaptée et régulière des employés.
- fibérisation : en cabine ventilée avec courant d'air laminaire
- Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. N'employer que dans des secteurs bien aérés.
- Effectuer des applications par pulvérisation dans des systèmes automatisés et fermés.
- utilisation à température ambiante
- en complément pour les utilisations professionnelles avec contact multiplié et/ou important limiter la durée d'exposition à 4 heures
- Ne pas laisser pénétrer dans les eaux souterraines, les plans d'eau et les égouts.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Stockage:

- Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Conserver le récipient bien fermé.
 - Indications concernant le stockage commun: Respecter les réglementations nationales.
 - Autres indications sur les conditions de stockage: Protéger contre l'humidité de l'air et contre l'eau.
- ### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)
- Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

DNEL

13463-67-7 dioxyde de titane

Inhalatoire DNEL long terme 10 mg/m³ (homme)

2768-02-7 triméthoxyvinylsilane

Dermique DNEL 0,69 mg/kg (homme)

Inhalatoire DNEL 4,9 mg/m³ (homme)

52829-07-9 Sébacate de bis(2,2,6,6-tétraméthyl-4-pipéridyle)

Dermique DNEL long terme 1,6 mg/kg (homme)

Inhalatoire DNEL courte terme 2,82 mg/m³ (homme)

DNEL long terme 2,82 mg/m³ (homme)

PNEC

13463-67-7 dioxyde de titane

PNEC-eau douce 0,127 mg/l (non spécifié)

PNEC-l'eau de mer 1 mg/l (non spécifié)

PNEC-sédiments d'eau douce 1.000 mg/kg (non spécifié)

PNEC-L'eau de mer des sédiments 100 mg/kg (non spécifié)

PNEC-sol 100 mg/kg (non spécifié)

PNEC-usine de traitement des eaux usées 100 mg/l (non spécifié)

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité

selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications

Date d'impression : 18.09.2023

Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Révision: 18.09.2023

Nom du produit: KLEIBERIT 601.4.10

(suite de la page 3)

2768-02-7 triméthoxyvinylsilane

PNEC-eau douce	0,36 mg/l (non spécifié)
PNEC-l'eau de mer	0,036 mg/l (non spécifié)
PNEC-libération périodique	3,4 mg/l (non spécifié)
PNEC-sédiments d'eau douce	0,29 mg/kg (non spécifié)
PNEC-sol	0,048 mg/kg (non spécifié)
PNEC-usine de traitement des eaux usées	110 mg/l (non spécifié)

52829-07-9 Sébacate de bis(2,2,6,6-tétraméthyl-4-pipéridyle)

PNEC-eau douce	0,018 mg/l (non spécifié)
PNEC-l'eau de mer	0,0018 mg/l (non spécifié)
PNEC-libération périodique	0,007 mg/l (non spécifié)
PNEC-sédiments d'eau douce	29 mg/kg (non spécifié)
PNEC-L'eau de mer des sédiments	2,9 mg/kg (non spécifié)
PNEC-sol	5,9 mg/kg (non spécifié)
PNEC-usine de traitement des eaux usées	1 mg/l (non spécifié)

N° CAS	Désignation de la substance	Type	Valeur	Unité
--------	-----------------------------	------	--------	-------

471-34-1 carbonate de calcium
VLEP (France) Valeur à long terme: 10 mg/m³VL (Belgique) Valeur à long terme: 10 mg/m³VME (Suisse) Valeur à long terme: 3 a mg/m³
8.2. Contrôles de l'exposition

Limiter la durée d'exposition à:

8 heures

en complément pour les utilisations professionnelles avec contact multiplié et/ou important

limiter la durée d'exposition à 4 heures

S'assurer que les activités ne sont effectuées que par des spécialistes ou un personnel autorisé.

 • **Contrôles techniques appropriés** Sans autre indication, voir point 7.

 • **Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**

 • **Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

 • **Protection respiratoire:** N'est pas nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.

 • **Protection des mains:**

Gants de protection

Éviter un contact direct avec le produit chimique / le produit / la préparation à l'aide de mesures d'organisation.

 • **Matériau des gants** Gants en caoutchouc synthétique

 • **Protection des yeux/du visage** Lunettes de protection

 • **Protection du corps:** Vêtements de travail protecteurs

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

 • **9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

 • **Indications générales.**

 • **État physique**

Liquide

 • **Couleur:**

Blanc

 • **Odeur:**

Caractéristique

 • **Seuil olfactif:**

Non déterminé.

 • **Point de fusion/point de congélation:**

Non déterminé.

 • **Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition**

>300 °C

 • **Inflammabilité**

Non applicable.

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité

selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications

Date d'impression : 18.09.2023

Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Révision: 18.09.2023

Nom du produit: KLEIBERIT 601.4.10

(suite de la page 4)

· Limites inférieure et supérieure d'explosion	
· Inférieure:	Non déterminé.
· Supérieure:	Non déterminé.
· Point d'éclair:	>100 °C
· Température d'auto-inflammation	330 °C (166412-78-8 1,2-cyclohexanedicarboxylate)
· Température de décomposition:	Non déterminé.
· pH	Non déterminé.
· Viscosité:	
· Viscosité cinématique	Non déterminé.
· Dynamique:	Non déterminé.
· Solubilité	
· l'eau:	Pas ou peu miscible
· Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Non déterminé.
· Pression de vapeur:	Non déterminé.
· Densité et/ou densité relative	
· Densité à 20 °C:	ca. 1,55 g/cm ³
· Densité relative.	Non déterminé.
· Densité de vapeur:	Non déterminé.
· 9.2. Autres informations	
· Aspect:	
· Forme:	Liquide
· Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité.	
· Température d'inflammation:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif.
· Changement d'état	
· Vitesse d'évaporation.	Non déterminé.
· Informations concernant les classes de danger physique	
· Substances et mélanges explosibles	néant
· Gaz inflammables	néant
· Aérosols	néant
· Gaz comburants	néant
· Gaz sous pression	néant
· Liquides inflammables	néant
· Matières solides inflammables	néant
· Substances et mélanges autoréactifs	néant
· Liquides pyrophoriques	néant
· Matières solides pyrophoriques	néant
· Matières et mélanges auto-échauffants	néant
· Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	néant
· Liquides comburants	néant
· Matières solides comburantes	néant
· Peroxydes organiques	néant
· Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	néant
· Explosibles désensibilisés	néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

· 10.1. Réactivité

voir l'article 10.3

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 10.2. Stabilité chimique

Le produit s'hydrolyse pour former du méthanol (no CAS 67-56-1).

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité

selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications

Date d'impression : 18.09.2023

Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Révision: 18.09.2023

Nom du produit: KLEIBERIT 601.4.10

(suite de la page 5)

- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.3. Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.
- **10.4. Conditions à éviter** humidité
- **10.5. Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.6. Produits de décomposition dangereux:** Méthanol - En contact avec l'eau

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**
- **Toxicité aiguë** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**

13463-67-7 dioxyde de titane

Oral LD₅₀ >10.000 mg/kg (rat)
 Dermique LD₅₀ >10.000 mg/kg (lapin)

2768-02-7 triméthoxyvinylsilane

Oral LD₅₀ 7.120-7.236 mg/kg (rat) (OECD 401)
 Dermique LD₅₀ 3.200 mg/kg (lapin) (OECD 402)
 Inhalatoire LC₅₀ /4 h 16,8 mg/l (rat) (OECD 403)

52829-07-9 Sébacate de bis(2,2,6,6-tétraméthyl-4-pipéridyle)

Oral LD₅₀ >2.000 mg/kg (rat)
 Dermique LD₅₀ >2.000 mg/kg (rat)

54068-28-9 acétylacétonate de dioctylétain

Oral LD₅₀ 2.500 mg/kg (rat)
 Dermique LD₅₀ >2.000 mg/kg (rat)

- **Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Mutagénicité sur les cellules germinales**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Toxicité pour la reproduction**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Danger par aspiration**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **11.2 Informations sur les autres dangers**

- **Propriétés perturbant le système endocrinien**

Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- **12.1. Toxicité**
- **Toxicité aquatique:**

2768-02-7 triméthoxyvinylsilane

LC₅₀ 191 mg / l / 96h (Elritze - Pimephales promelas)

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité

selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications

Date d'impression : 18.09.2023

Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Révision: 18.09.2023

Nom du produit: KLEIBERIT **601.4.10**

(suite de la page 6)

EC₅₀ 169 mg / l / 48h (daphnia)**52829-07-9 Sébacate de bis(2,2,6,6-tétraméthyl-4-pipéridyle)**LC₅₀ 4,4 mg / l / 96h (Blauer Sonnenbarsch-Lepomis macrochirus)

4,4 mg / l / 96h (poisson)

EC₅₀ 8,6 mg / l / 48h (daphnia)**54068-28-9 acétylacétonate de dioctylétain**LC₅₀ 86 mg / l / 96h (Elritze - Pimephales promelas)EC₅₀ 58,6 mg / l / 48h (daphnia)EC₅₀ 300 mg / l / 24h (Grünalge - Chlorophyceae)· **12.2. Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.· **12.3. Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.· **12.4. Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.· **12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**· **PBT:** Non applicable.· **vPvB:** Non applicable.· **12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

· **12.7 Autres effets néfastes**· **Autres indications écologiques:**· **Indications générales:**

Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

· **13.1. Méthodes de traitement des déchets**· **Recommandation:**

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Doit faire l'objet d'un traitement spécial conformément aux prescriptions légales.

· **Catalogue européen des déchets**

08 04 10 déchets de colles et mastics autres que ceux visés à la rubrique 08 04 09

· **Emballages non nettoyés:**· **Recommandation:**

Les emballages non contaminés peuvent faire l'objet d'un recyclage.

Les emballages contaminés doivent être vidés au maximum. Evacuation conformément aux prescriptions légales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· **14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification**· **ADR, IMDG, IATA** néant· **14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU**· **ADR, IMDG, IATA** néant· **14.3. Classe(s) de danger pour le transport**· **Classe** néant· **14.4. Groupe d'emballage**· **ADR, IMDG, IATA** néant· **14.5. Dangers pour l'environnement** Non applicable.· **14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur** Non applicable.

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité

selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications

Date d'impression : 18.09.2023

Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Révision: 18.09.2023

Nom du produit: KLEIBERIT 601.4.10

(suite de la page 7)

- **14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI** Non applicable.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- **15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Faire attention à Pos no 2 - Identification des dangers

- **Directive 2012/18/UE - Seveso-III:**
- **Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des ingrédients est répertorié.
- **Règlement (CE) N° 1907/2006 - REACH, ANNEXE XVII** Conditions de limitation: 69
- **Règlement (CE) N° 649/2012**

Aucun des composants n'est compris.

- **Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II**

Aucun des composants n'est compris.

- **RÈGLEMENT (UE) 2019/1148**
- **Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)**

Aucun des composants n'est compris.

- **Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALLEMENT**

Aucun des composants n'est compris.

- **Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues**

Aucun des composants n'est compris.

- **Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers**

Aucun des composants n'est compris.

- **Prescriptions nationales:**
- **VOC - 2010/75/EU [g/L]:** <50,0 g/l
- **VOC - 2010/75/EU [%]:** <4,00 %
- **(CH) VOCV - Volatile Organic Compounds/Composés Organiques Volatiles [%]** <3,00 %

- **15.2. Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- **Phrases importantes**

- H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- H318 Provoque de graves lésions des yeux.
- H332 Nocif par inhalation.
- H361f Susceptible de nuire à la fertilité.
- H371 Risque présumé d'effets graves pour les organes.
- H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
- H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

- **Service établissant la fiche technique:** Sécurité & Environnement

- **Numéro de la version précédente:** 1

- **Acronymes et abréviations:**

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
 IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
 IATA: International Air Transport Association

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité
selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications

Date d'impression : 18.09.2023

Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Révision: 18.09.2023

Nom du produit: KLEIBERIT 601.4.10*(suite de la page 8)*

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Flam. Liq. 2: Liquides inflammables – Catégorie 2

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1

Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1

Skin Sens. 1B: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1B

Repr. 2: Toxicité pour la reproduction – Catégorie 2

STOT SE 2: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 2

Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2

F